L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."
JEUDI MATIN, 15 JANVIER 1835.

☞Pour les procédures officielles de la Législature, et quelques ventes à l'encan, voyez le supplément.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier.

Nos législateurs travaillent avec tant d'activité à nous doter des grandes améliorations que réclame le pays, que nous ne pouvons nous empêcher de les féliciter de leur zèle pour le bien public. La session présente commence sous les auspices les plus favorables, et nous avons tout lieu d'espérer qu'elle va nous faire entrer dans une ère toute nouvelle. Jamais, à aucune époque, nous n'avons vu nos législateurs occupés d'aussi vastes projets qui, si on les met à exécution, auront pour résultat d'élever la Louisiane à la hauteur qu'*elle doit atteindre*. Nous allons donc faire cette année un pas immense dans la voie des améliorations, et si nous continuons toujours à n'envisager que l'intérêt général, nous avons l'espoir de voir se réaliser des merveilles, dans quelques années. Un pays comme le nôtre, administré par des hommes sages et intelligents, ne peut manquer de devenir le point le plus important du globe. Si nous assainissons la Nouvelle Orléans au moyen des grands travaux que l'on se propose d'exécuter, nous ne craignons pas de dire qu'elle ne tardera pas à se placer au *premier rang*, non seulement parmi les villes les plus grandes de l'Amérique, mais du monde entier. C'est alors que notre agriculture recevra un nouvel élan, que ce sol si fertile qui ne demande qu'à recevoir la semence, récompensera largement celui qui le cultivera. C'est alors que l'on verra les propriétés acquérir une valeur qu'il est impossible de déterminer aujourd'hui, malgré les phénomènes que l'on a déjà remarqués en ce genre. Courage! courage! l'âge d'or est devant nous.

SÉNAT.

Mercredi, 14 janvier.

M. Bossier présente un bill pour amender un acte du 19 novembre 1831, afin d'autoriser le gouverneur à fournir des armes à la garde des Natchitoches.

M. Hoa donne avis qu'il présentera un bill pour changer le 1re., 2de. et 3me. section de l'acte du 6 mars 1830, venant au secours de la paroisse de la Nouvelle Orléans.

M. Bossier présente une pétition de MM. Charles & Lewis Claiborne, désirant administrer leurs biens eux-mêmes,—la dite pétition est référée à un comité spécial, composé de MM. Bossier, Janney et Porche.

M. Hoa présente une pétition de la compagnie de Navigation du lac Pontchartrain, dans le but d'en faire monter le capital à l'équivalent de 5,000 actions.

Le greffier de la chambre présente plusieurs résolutions et bills déjà connus du sénat, et d'autres qui demandaient la sanction du sénat.

La résolution pour nommer le major-général à 1 heure et demie, est renvoyée à 12 heures; les autres étaient dans le but de demander une appropriation du Congrès, pour enlever les obstructions de la rivière Rouge, au-dessous du raft près d'Alexandrie, et pour construire un phare à la pointe Est du lac Manchac.

Deux de ces bills ont été lus d'abord, savoir:

Le bill pour incorporer les souscripteurs de l'Hôtel de la Nouvelle-Orléans et de la Bourse de la Nouvelle Orléans.

Le président présente le rapport annuel de la part du contrôleur général de l'Association Consolidée, qui dit que par la malversation d'un caissier et de deux commis, la Banque a perdu $40,000; mais que, cependant, ses fonds en espèces suffisent pour faire face à toutes les demandes—Un comité a été nommé pour examiner les affaires de cette institution.

M. Brownson présente le rapport d'un comité spécial auquel avait été référée la pétition de Lafayette, ayant rapport à la charte de cette ville. Il est ordonné que ce rapport soit imprimé pour être examiné plus tard.

Le gouverneur ayant présenté un message, le sénat s'est occupé à huis-clos et se transporte ensuite à la chambre des représentants. Immédiatement après, les chambres se sont ajournées.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

SEANCE DU 14 JANVIER 1835.

Le journal de la séance précédente est lu.

L'orateur nomme MM. Lawson, Dixon, Sparks, Patin, Lewis, Breed, Delachaise, Winn et Davidson membres du comité pour examiner l'état des taxes imposées à la Nouvelle-Orléans et dans l'Etat de la Louisiane.

M. Patin présente une pétition de J. Magin demandant la permission de tenir un *Ferry* dans la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge.

Référée au comité de propositions.

M. Breed demande une permission d'absence pour M. Davidson—Accordée.

M. Patin présente une pétition de plusieurs habitans de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge demandant l'incorporation d'une académie dans cette paroisse.

Référée au comité d'éducation publique.

M. Roussel présente une pétition de Félix Garcie, demandant une patente pour une certaine machine qu'il a inventée pour faire le sucre.

Référée au comité d'agriculture et de commerce.

M. Augustin présente une pétition des médecins de cette ville demandant le renouvellement d'une charte pour incorporer la société médicale de cette ville.

Le même membre fait motion que cette pétition soit référé à un comité spécial de 3 membres—Adopté.

L'orateur nomme MM. Augustin, Labatut et Brashear de ce comité.

M. Patin présente la résolution suivante:

Résolu que M. Charles Adheimar soit nommé sténographe de cette chambre pour la session actuelle et qu'il reçoive le même salaire que les commis aux enrôlements.

M. Augustin croit qu'il serait nécessaire que la chambre se formât en comité général pour agir sur cette question.

M. Patin fait observer que la résolution qu'il a présentée n'a pas pour but de créer un emploi permanent, et que le *salaire qui est affecté sera pris sur les dépenses casuelles*.

M. Brashear croit qu'il serait mieux de remettre la considération à demain et d'effacer le nom de M. Adheimar, afin de donner aux autres sténographes la chance de se mettre sur les rangs.

M. Roussel remarque que l'individu dont il est question dans la résolution, sténographie depuis longtemps pour cette chambre, et qu'il n'a jamais reçu un sou; il croit donc qu'il devrait être choisi de préférence.

M. Lawson propose de renvoyer cette résolution au comité judiciaire, avec injonction de fixer le salaire de cet officier.

M. Patin dit que les membres n'ont sans doute pas bien compris le but de cette résolution; son intention n'est pas de *créer une place permanente, c'est une situation temporaire* pour la session seulement. Nous avons des questions très importantes, dit l'hon. membre, qui doivent venir devant la chambre, presqu'immédiatement, telles que le bill pour organiser un chemin à coulisse de la N.-Orléans à Nashville, celui pour amender la constitution &c., et il est nécessaire que nos constituants connaissent, non seulement la manière dont nous avons voté, mais encore les arguments pour et contre ces mesures.

M. Haile fait motion, en amendement, que la dernière partie de la résolution accordant un salaire à M. Adheimar, soit supprimée. Il donne pour ses raisons qu'il est facile de cette manière de concilier les opinions des membres, car, M. Adheimar étant une fois élu sténographe, on pourra lui voter un salaire dans le bill des dépenses casuelles.

Le dit amendement et la résolution principale sont adoptés. En conséquence, M. Adheimar est élu sténographe de la chambre.

Sur motion de M. Roussel, la chambre a un recès de 10 minutes.

Les deux chambres s'étant réunies à midi pour procéder à l'élection d'un major-général, trois scrutins ont produit le résultat suivant:

	Canonge;	Marigny,	Spark's	Lacoste,	
1er. scrutin.	2	17	18	22	3 b.
2e. do.	1	15	22	23	1 „
2e. do.	5	16	22	18	1 „

M. Dupré, sénateur des Opelousas, demande à renvoyer l'élection à demain.

M. Antoine Ducros ayant demandé un autre tour de scrutin M. Dupré a retiré sa motion.

Le 4e. scrutin a produit le résultat suivant:

MM. Canonge, 6; Marigny, 17; Spark's, 24; Lacoste, 12 un blanc.

Sur motion de M. Dupré, le sénat se retire.

M. Armand demande l'ajournement.

L'appel donne le résultat suivant; pour l'affirmative 23; et pour la négative 18.

En conséquence, la chambre s'ajourne à demain à 10 heures A. M.

Ports des bateaux à vapeur ... et Hawk Eye.

Nous apprenons par le bateau à vapeur *Louisiana*, que le bateau à vapeur *Senator* ... descendant ici, complètement chargé, a coulé ... Sondy Island, sur l'Ohio. Le bateau est complètement perdu, ainsi qu'une grande partie de la cargaison.

Le *Chancelier* ayant frappé contre le *Hawk Eye*, ce dernier à coule, tout le monde s'est sauvé.

La goëlette qui s'est perdue le 4, à la pointe S. O. de la Balise, est le *Napoleon Hololand*; elle était employée à fournir de l'huile aux vigies sur la côte. On a sauvé toute l'huile, à l'exception de 100 barils qu'on espère encore pouvoir retirer.

[*Courrier de la Louisiane.*]

(Extrait du DAILY-NEWS d'hier après-midi.)

Transactions de la Bourse.

Une négresse et 2 enfans, vendus pour $700.
Un jeune négresse vendue pour $600.

VENTE DE COTON.

72 balles de côton du Mississipi, 18 cents par livre.
10 balles de cotton de grainet Sea Island, produit de la bal St.-Louis, par M. Cowand's, ont été vendues à 30 cents par livre.

VENTE DE SUCRE.

30 boucauts à		5 cents,
30	do	4 3-4
40	do	4 1-2

VENTE D'ACTIONS.

30 actions de la Banque des Artisans et Commerçans, ont été vendues $52 1-2, pour 50 payés.

Voici quelques détails qui nous font croire qu'il n'est point à regretter que le ministère du duc de Bassano n'ait duré que trois jours.

M. le duc de Bassano, est âgé de soixante-douze ans. Sa carrière politique a commencé dans le journalisme de deuxième classe, c'est-à-dire qu'il était sténographe du *Moniteur* sous la convention. Sa fortune fut attachée à celle de Napoléon, qui en fit une espèce de *factotum*. La troisième restauration le bannit en juillet 1815, pour la part qu'il avait prise au retour de l'empereur. Il était un des premiers noms de la liste des 38. Rentré en France après un exil assez court, il se fit successivement courtisan de Louis XVIII, et surtout de Charles X, chez lequel on remarquait ses fréquentes visites faites en cabriolet de place et en habit à la française.

Il paraîtra assez bizarre que le premier ministre choisi par Louis-Philippe ait été une des causes principales de l'avénement du ministère Polignac. Quand les lois sur l'organisation communale et départementale furent apportées à la chambre de 1829 par M. de Martignac, M. de Bassano, qui n'avait pu, malgré sa grande envie, entrer dans le ministère, dont l'avocat de Bordeaux était le chef, remit au roi un mémoire contre le démocratisme des lois proposées et contre la nécessité de réprimer la tendance révolutionnaire donnée au gouvernement par la présentation des deux projets. Depuis 1830, M. de Bassano a été *fait pair, et il a heurté plus d'une fois sans succès à la porte* de différens ministères.

M. de Bassano a une fortune personnelle en très piètre état; cependant il passe pour honnête homme. Mais la bourse, étrillée déjà, et si vertement, par suite des nécessités où se sont trouvés certains ministres de faire ou de refaire leur position, a dû saluer par une baisse l'avénement de l'excellence napoléonienne.

Les amis de M. de Bassano le disent laborieux; c'est au moins un coureur infatigable. Par sa position incessante d'homme à l'affût du pouvoir sous tous les règnes, il est devenu l'ami, ou du moins la connaissance de tout le monde, et on assure qu'il a reçu plus de trois cents visites.

M. de Bassano est un serviteur très obéissant, et le roi ne cherchait pas autre chose.

M. Bresson n'est pas moins à la dévotion particulière de Louis-Philippe. Sous la restauration il fut envoyé par M. Hyde de Neuville en Colombie, voyage qu'il fit avec le duc de Montebello. Sous le premier ministère de la révolution de juillet, M. Molé le plaça à la tête de son cabinet particulier; et depuis il alla à Londres comme secrétaire de M. de Talleyrand. *Mais ce qui le rend surtout précieux au roi*, c'est le zèle avec lequel il s'occupa successivement en Belgique de deux missions d'un but assez opposé, mais délicates l'une et l'autre. Ce fut lui qui conduisit d'abord la négociation relative au choix du duc de Nemours comme roi des Belges, événement désiré si ardemment, qui manqua ensuite de la résolution nécessaire par le gouvernement pour en accepter toutes les conséquences. Plus tard M. Bresson négocia le mariage de la princesse Louise d'Orléans avec le roi Léopold. Pour le récompenser, on l'expédia à Berlin comme ministre plénipotentiaire.

M. Bresson a 35 ou 36 ans. Son père était un des plus anciens chefs de la division des affaires étrangères sous la restauration et sous l'empire.

M. le général Bernard, officier distingué de l'arme du génie, a passé aux Etats-Unis, dans les emplois publics, une *partie de la restauration. A son retour il a été nommé* aide-de-camp du roi. C'est en cette qualité qu'il a été appelé à examiner la question des forts détachés, imaginés non par lui, mais par Louis-Philippe; mais dont il s'est trouvé par position l'éditeur responsable. C'est encore un homme de tout dévouement; vieillard de soixante ans au moins; bon *homme, assez insouciant de toutes choses, et dans qui ses* amis même cherchent jusqu'à l'apparence de talens administratifs. On a soin d'annoncer qu'en acceptant les fonctions de ministre de la guerre, il a donné sa démission d'aide-de-camp du roi, ce qui fait une économie pour la liste civile, forcée d'ouvrir comme conso ation, les rangs de l'état-major royal à l'obstination de l'amiral Jacob, qui, pour quitter le ministère de la marine, a attendu qu'on le renvoyât.

A propos du ministère de la marine, un rire inextinguible a accueilli en tout lieu la nomination de M. Charles Dupin à ce portefeuille. M. de Rigny, en se retirant, après démission acceptée, disait à ses ex-collègues du cabinet doctrinaire: "Vous prenez votre parti, vous, messieurs, et cela vous est bien aisé, vous rentrez chez vous; mais moi qui rentre sous M. Charles Dupin."

M. Charles Dupin était d'abord promis au ministère du commerce, mais la nécessité d'achever l'enquête, et l'embarras de lui laisser soutenir une polémique commerciale, dans laquelle, quelque parti qu'il adoptât, on pouvait toujours le battre avec ses propres armes, soit d'avant, soit d'après la révolution de juillet, l'a fait jeter à la marine; l'important, c'est de s'assurer par lui de la bienveillance de son frère pour le nouveau cabinet, bienveillance, qui malgré cette précaution, ne sera ni plus stable, ni plus assurée que tout ce qui se rattache à l'insaisissable volonté du député du Clamecy.

M. Teste, a des antécédens assez équivoques et un talent de tribune qui n'a point justifié la réputation qu'il s'était faite comme avocat au barreau de Liége. Sa conduite politique en Belgique, où il a été toujours l'homme du roi Guillaume contre la liberté belge, est encore inexpliquée aux yeux même de ses meilleurs amis. Il est d'ailleurs l'auteur de l'amendement pour bouleverser l'an dernier tout le système de la loi contre les associations.

M. Passy, chef d'escadron d'état-major, est un ancien rédacteur du *National* (avant juillet 1830), homme d'un esprit positif, mais peut-être un peu étroit, grand travailleur, et après M. Dupin, l'aigle du tiers-parti.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire à vapeur Connecticut, Potter, Mobile,	Capitaine,
Navire Parkfield, McAuley, Liverpool,	Tayleur, Grimshaw & Sloane,
Navire New Orleans, Purrington, Liverpool;	L H Gale
Barque Agness & Ann, Roebuck, Glasgow,	
Brick Crawford, Gardiner, Charleston,	J A Barelli.
Brick Chactaw, Lawrence, Boston,	D Marston.
Brick Rein Deer, Haley, Halifax,	C H Hamilton,
Goel Hudson, White, Tuspan,	Hermann & co.
Goel Louisiana, Doane, Matamoras,	S Thompson.
Goel Creole, Roach, Pensacola,	Capitaine.
Goel Iris, Arantdez, Matamoras,	J Prats & fils.
Mistic Neptuno, Alcina, Havane,	Garcia, Béyo et co.

ARRIVES.

Navire Amelia, Huskisson, des Barbades.
Barque Acadia, Donaldson, de Bristol, Ja.
Brick Mark, Perry, de Charleston,
Brick Sarah Abigail, Baker, de Boston,
Brick Navy, 2 bricks et une goelette à la pointe.
Goel Bethel, Smith de Boston.
3 goels. de la côte, avec du sucre et de la melasse.
Goel Josefa, Darantes, de Tampico.
Goel Callao, Pool, de Porto Rico.
Bateau à vapeur Paul Jones, Chon, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Lancaster, Reed, du Bayou Sarah.

☞Le bateau à vapeur MICHIGAN, capitaine Jesse Hart, partira pour le dit port aujourd'hui, à midi. Les passagers sont priés de se trouver à bord à cette heure.
15 janv

POUR CINCINNATI & PITTSBURGH.

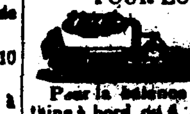

Le bateau à vapeur LADY FRANKLIN, capitaine James P. Smith, partira pour les ports ci-dessus et les places intermédiaires, jeudi prochain, 15 du courant, à 10 heures du matin.
S'adresser pour fret ou passage, à bord ou à
14 jan—3 A. L. M. DAMARIN.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

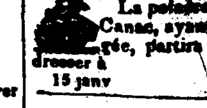

Le bateau à vapeur LOUISIANA, capitaine Mastin, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sans délai.
Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
14 janv rue de la Nlle-Levee, no 28 et 29.

POUR ST. YAGO DE CUBA OU LA HAVANE.

La polacre espagnole VISCAYNA, capitaine Canas, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à J PRATS & FILS,
15 janv rue Ste. Anne, no 52.

A LOUER.

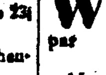

La maison no ..., rue de la Levée, faubourg Marigny. Possession ... immédiatement. S'adresser ... encoignure Royale et ...
13 janv—3

BŒUF—119 barils ... qualité, en débarquement du bateau à vapeur Louisiana, à vendre par TOURNE & BECKWITH,
15 janv Nouvelle Levée, no 28 et 29.

WHISKEY—50 barils, 1ère qualité, en débarquement du bateau à vapeur Louisiana, et à vendre par
TOURNE & BECKWITH,
15 janv Nouvelle Levée, no 28 et 29.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, DOUZIEME LEGISLATURE—1re SESSION.

Vendredi, 9 janvier 1835.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

L'orateur a nommé les comités permanens comme suit:

Comité d'élection; Haile, Delachaise, Guillot.

Comité de réclamations; Lewis, Daniel, Couvillon, Labatut, Dosson.

Comité de finances; Penn, Freret, Dixon, Milligan, Briggs.

Comité judiciaire; Ogden, Lewis, Penn, Delachaise, Winn, Lawson, Haile.

Comité de dépenses casuelles; Patin, Sparks, Montégut.

Comité sur la milice; Richardson, Debuys, P. A. Ducros, Wilson, Lambremont.

Comité de propositions et griefs; Winn, Patten, M'Alister, Landry, B. Thibodeaux.

Comité d'améliorations internes; Davidson, Davenport, Nerault, Breaux, Sheldon.

Comité sur l'éducation publique; Lavergne, Ogden, Roussel, Antonio Ducros, Milligan.

Comité de révision et d'affaires non terminées; Brown, Sibley, Ory.

Comité d'enrôlement; A. Ducros, Bry, Lavergne.

Comité d'agriculture, de manufactures et de commerce; Augustin, Brasher, A. B. Thibodeaux, Jauffrion, Armand.

Comité sur le pénitentiaire; Lawson, Bickham, Bienvenu, Brazeale, Breed.

Sur motion de M. Winn, ordonné que M. Sibley soit excusé de n'avoir pas assisté aux séances de la Chambre.

M. Augustin a soumis à la Chambre une pétition signée par plusieurs officiers de la légion de la Louisiane, demandant la nomination de M. Bernard Marigny, comme Major-Général de la première division de la milice de la Louisiane.

Sur motion, ordonné qu'elle soit déposée sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

M. Lewis a présenté à la Chambre, la pétition de George W. Adisson demandant certains secours.

Sur motion, ordonné que cette pétition soit renvoyée au comité des réclamations.

M. Sparks a présenté à la Chambre, la pétition de Mathias Williams de la paroisse Assomption, demandant certains secours.

Sur motion, ordonné que cette pétition soit renvoyée au comité de réclamations.

M. Richardson a présenté la pétition de Thomas H. Chew, de la paroisse d'Ouest Féliciana, demandant la passation d'une loi l'autorisant à transporter hors de cet Etat quelques propriétés appartenant à des mineurs.

Sur motion ordonné que cette pétition soit renvoyée au comité judiciaire.

M. Winn a présenté la pétition de plusieurs habitans de la paroisse des Rapides, demandant l'agrandissement de la ville d'Alexandrie.

Sur motion, ordonné que cette pétition soit renvoyée au comité de propositions et griefs.

M. P. A. Ducros a soumis à la Chambre une communication de M. Prévost.

Sur motion ordonné que cette communication soit déposée sur le bureau.

M. Davidson a fait la motion que la Chambre considère de nouveau la résolution fixant ce jour pour l'élection d'un Major-Général.—Ladite motion ayant prévalu,

La Chambre l'a prise en considération.

Sur motion ordonné qu'elle soit déposée sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

L'orateur a soumis à la Chambre la pétition de plusieurs citoyens de la paroisse Caroll, demandant un examen des faits relatifs à l'élection contestée de représentant dans les paroisses de Concordia et Caroll.

Sur motion ordonné qu'elle soit renvoyée au comité d'élections.

M. Labatut a présenté les résolutions suivantes:

"Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, qu'il soit accordé à Hugues Pédesclaux, notaire public de la Nouvelle Orléans une permission d'absence pour un temps qui n'excédera pas une année, bien entendu que le dit sieur Pédesclaux devra par lettre donner au gouverneur de l'Etat, connaissance du jour de son départ et que sa permission d'absence ne commencera à compter que du jour qu'il aura ainsi désigné."

"Résolu qu'il sera du devoir dudit Pédesclaux de se faire représenter pendant son absence par un notaire public pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, lequel, est par le présent autorisé à recevoir et à signer tous actes et contrats passés dans le bureau dudit sieur Pédesclaux, ainsi qu'à certifier, signer et délivrer toutes copies et tous certificats et à s'acquitter pendant son absence de tous les devoirs dudit sieur Pédesclaux, comme son représentant et à demander et recevoir les mêmes frais pour les services rendus, que le dit sieur Pédesclaux ait été en droit de demander."

Ces résolutions ont subi leur première lecture et ont été renvoyées à demain pour une seconde lecture.

M. Haile a donné avis qu'il présenterait demain ou tout autre jour un bill intitulé:

"Acte pour amender ultérieurement la chartre de la compagnie du chemin à coulisse d'Ouest-Féliciana."

"Acte pour dispenser Baily & Thos. Young du temps requis par la loi pour atteindre l'âge de majorité."

M. Labatut, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé: "Acte pour incorporer les souscripteurs à une association à l'effet de bâtir une Bourse dans la ville de la Nouvelle-Orléans." Lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain, pour être lu une seconde fois.

M. Sparks a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'éclairage au moyen du gaz, de la Nouvelle Orléans, et lui accordant le privilège de faire la banque."

M. Lawson conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté un bill intitulé: "Acte spécifiant les changements et amendements à la constitution de l'Etat de la Louisiane, et pour connaître l'opinion du peuple quant à l'utilité d'appeler une convention." Lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour une seconde lecture.

Sur motion, ordonné que ce bill soit imprimé.

Un message du Sénat, par M. Davis, son secrétaire, informant la Chambre du concours du Sénat, à la résolution fixant lundi prochain 12 du courant pour l'élection d'un sénateur au congrès.

M. Augustin, de la part du comité auquel avait été renvoyée la pétition demandant l'incorporation de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, a fait un rapport en présentant un bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance de l'Océan" Lequel a subi sa première lecture et l'impression en a été ordonnée.

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, le dit bill a subi une seconde lecture et a été renvoyé à demain, pour subir une troisième lecture.

M. P. A. Ducros conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté un bill intitulé: "Acte pour continuer en vigueur un acte intitulé: "Acte pour incorporer l'église Catholique-Romaine de la paroisse St. Bernard, approuvé le 9 Février 1820." Lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour une seconde lecture.

M. Lewis, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé "Acte pour amender le Code de Procédure." Lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Sur motion, ordonné que ce bill soit imprimé.

M. Winn, conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté un bill intitulé "Acte pour amender *les lois relatives aux revenus de l'Etat*."

Lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Richardson, conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté un bill intitulé "Acte pour créer un district d'élection dans la paroisse d'Ouest Féliciana." Lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Dosson a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "Acte déterminant la limite Ouest de la paroisse Catahoula."

M. Bry a donné avis qu'il présenterait demain ou à tout autre jour, un bill intitulé "Acte pour incorporer la Compagnie de Navigation du Ouachita."

M. Winn a donné avis qu'il présenterait sous peu les bills suivans:

"Acte relatif aux juges de paroisse."

"Acte pour créer trois notaires publics additionnels pour la paroisse des Rapides et pour d'autres objets."

"Acte pour amender et changer certains articles du Code de procédure."

"Acte pour pourvoir à la démarcation des paroisses adjacentes à celle des Rapides."

"Acte supplémentaire à un acte intitulé "acte relatif à la punition des crimes et délits."

M. Ogden a donné avis qu'il présenterait sous peu les bills suivans:

"Acte pour amender plusieurs parties du Code de Procédure et pour d'autres objets"

"Acte pour imposer une taxe sur les successions dévolues aux collatéraux; Et

"Acte pour approprier une certaine somme à l'effet de bâtir une maison de cour dans la ville de Bâton-Rouge pour les sessions de la cour Suprême.

M. Davidson a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "Acte pour changer l'époque des sessions de cours de district dans le 8me. district judiciaire.

L'orateur a soumis à la Chambre un certificat du greffier du 8ème. district, constatant que le juge du dit district n'avait pas présidé la cour le second lundi de septembre 1834.

M. Davidson ayant soumis à la Chambre les raisons qui l'en avaient empêché; sur motion, ordonné que le juge du 8me. district soit excusé de n'avoir pas été présent et de n'avoir point tenu sa cour, et que le dit certificat soit déposé sur le bureau.

L'orateur a soumis à la Chambre le message suivant du gouverneur:

A la Chambre des Représentans.

J'ai examiné avec attention le bill qui m'avait été transmis le dernier jour de la session dernière, intitulé "Acte pour étendre le droit de récusations péremptoires, et je suis fâché d'être obligé de le renvoyer à la Chambre où *il a pris naissance*, pour les raisons suivantes:

Le grand et unique objet de nos lois criminelles devrait être d'obtenir du juri en tout cas de poursuite un jugement honnête et impartial. Ce but ne peut être obtenu si, comme j'envisage le bill, pour toute offence qui n'est pas capitale, le droit de récusations péremptoires est donné à l'accusé en outre de celui qu'il possède déjà de récuser pour des causes mentionnées. A moins que le même privilège ne soit accordé à l'avocat poursuivant, le résultat doit évidemment être que l'accusé ne sera finalement jugé que par ses amis, privilège qui, par des sentimens d'humanité, nos lois accordent à l'accusé dans des affaires capitales, mais cependant qu'une politique sage défend d'être étendu sans distinction à toute offence.

A. B. ROMAN.

Sur motion, ordonné que ce message soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

ORDRE DU JOUR.

Troisième Lecture.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin-à-coulisse entre la Nouvelle-Orléans et Nashville."

Pendant la discussion de la première section, sur motion ordonné que la considération du dit bill *soit renvoyée* à lundi prochain.

La Chambre s'est occupée alors du bill intitulé: "Acte pour autoriser le trésorier d'Etat à payer une certaine somme d'argent au shérif de la paroisse St. Martin."

Sur motion, la Chambre s'est formée en comité général; M. Patin a été appelé au fauteuil.

Après quelques instans, sur motion ordonné que le comité se lève. L'orateur ayant repris son siège, M. Patin a rapporté que ledit comité s'était occupé du dit bill et y avait fait quelques progrès.

La chambre s'est occupée du dit bill.

Sur motion ordonné qu'il soit renvoyé au comité de réclamations.

M. Brown a fait la motion que la chambre s'ajourne à lundi.

M. Davidson a demandé l'appel nominal et il a paru que MM. Armand, Bienvenu, Breaux, Brown, Bry, Daniel, Debuys, Delachaise, Davenport, A. Ducros, P. A. Ducros, Freret, Haile, Lambremont, Milligan, Montégut, Ogden et Patin, avaient voté dans l'affirmative, 19 oui—Et que MM. Augustin, Bickham, Brashear, Brozeale, Breed, Briggs, Couvillion, Davidson, Dixon, Guillot, Jauffrion, Landry, Lavergne, Lawson, Lewis, McAlister, Neraut, Ory, Patten, Penn, Richardson, Sheldon, Sparks, A. B. Thibodeaux, Wilson, Winn et Labatut avaient voté dans la négative—27 non.

En conséquence, cette motion a été rejetée.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé "Acte pour incorporer les souscripteurs à une association à l'effet de bâtir un hotel dans la ville de la Nouvelle-Orléans.—Sur motion, ordonné que ce bill soit pris en considération, section par section.

Pendant la discussion du dit bill, sur motion, ordonné que la considération ultérieure en soit renvoyée à lundi prochain.

La Chambre s'est occupée alors du bill intitulé "Acte pour remettre en vigueur les première et seconde section d'un acte intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour organiser la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane et pour établir des cours de jurisdiction inférieure, approuvé le 28 mars 1826 et pour d'autres objets.

Sur motion, ordonné que le dit bill soit pris en considération, section par section.

Pendant la discussion de la première section, sur motion de M. A. Ducros, ordonné qu'il soit renvoyé au comité judiciaire.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à lundi, 10 heures du matin.

Banque de la Cité de la Nouvelle Orléans, vs. Charles Byrne.

PREMIER District de la Cour de District—En vertu d'un ordre de saisie, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu en vente publique le Mardi 17 Février prochain, à 1 heure après-midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis; la propriété mentionnée dans cette ordre de saisie et de vente, et décrite comme suit:

Un terrain irrégulier situé dans le faubourg Soulet, y compris Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, Rouffignac et la Bourse; mesurant environ 120 pieds 2 pouces de face, sur Tchoupitoulas (mesure anglaise) environ 568 pieds 9 pouces de face sur la *Nouvelle Levée* (mesure anglaise) 360 pieds, sur la ligne du côté vers la rue Rouffignac, qui traverse de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée, et sépare la dite propriété de celle d'Etienne Henderson (mesure...).

Un autre terrain irrégulier, situé immédiatement en face du lot ci-dessus décrit et comprenant depuis les rues de la Levée, Roffignac et Lacourse et le fleuve, et ayant à peu près 480 pieds 7 pouces de face, faisant face à la Levée, mesure anglaise, environ 600 pieds du côté d'en bas, s'étendant de la Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française, environ 600 pieds du côté d'en haut, s'étendant de la Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française, et environ 470 pieds faisant face à la rivière, mesure anglaise, y compris toutes les bâtisses et les améliorations situées sur les dits terrains, consistant en un moulin à scie, maison de maître, cuisine, etc. etc. Les dits terrains, etc. sont les propriétés hypothéquées par le demandeur au défendeur; pour payer et satisfaire le dit demandeur, montant à 50,000 piastres avec l'intérêt de 8 pour cent par an, à dater du 7 mai dernier, les frais..

re française) et environ 553 pieds 9 pouces sur la ligne d'en haut, traversant de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée (mesure française).

Conditions: comptant.
15 janv G. W. MORGAN, shérif.

A LOUER.

Une maison neuve à trois étages, située encoignure *Condé et Dumaine*, S'adresser à A. R iverceau, à l'Hôtel de la Marine, entre les deux marchés.
13 janv—12

Théâtre d'Orléans.

Jeudi, 15 janvier, 1835.
La première représentation de
CLOTILDE,
Drame en 5 actes, et en prose, par MM. Frédéric Soulié et Adolphe Bossange.
Suivi de
LA CARTE A PAYER.
Comédie vaudeville en 1 acte de Merle, Brazier et Carmouche.

THEATRE DE M. SAUBERT.
Spectacle des Merveilles de l'Art et la Nature.
NOBLES SOIRÉES FRANÇAISES.
Encoignure de la rue Gravier.

M. SAUBERT a l'honneur de prévenir le très respectable public que ses jours de représentations sont fixés à quatre par *semaine*, les dimanche, lundi, mercredi et vendredi.
Prix d'entrée $1; moitié pour les enfans.
N.B.—Les personnes de couleur ne peuvent y être admises. 15 janv

EXHIBITION.
Dans la grande salle de M. Stevenson, rue du Camp, vis à-vis le théâtre américain,

DES deux grands portraits représentant la tentation D'ADAM & D'EVE,
et leur expulsion du Paradis, peint par Dubufe.
Ces superbes tableaux, peints pour Charles X, et exposés à Londres et dans les Etats-Unis, ont été *admirés* et vantés par plus de 120,000 amateurs. Ils unissent la beauté sublime décrite par Milton, aux charmes de la puissance et de la vérité. Ceux qui les voient ne peuvent manquer de les apprécier et d'en garder à jamais le souvenir.
Entrée....50 cents.
La salle est ouverte tous les jours, dimanche excepté, depuis 9 heures jusqu'à 9 du soir, et elle est brillamment illuminée. 8 janv—2m

BELLE MENAGERIE DE GREEN ET BAILY.

DANS laquelle se trouve réunis un grand nombre d'animaux les PLUS RARES et les plus CURIEUX qui aient jamais paru dans cette ville. Elle est établie dans la *nouvelle maison construite à cet effet*, à l'encoignure des rues du Camp et Poydras.
HEURES D'EXHIBITION.
Depuis 10 du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi,
Depuis 2 heures de l'après midi jusqu'à 5.
Depuis 6 heures jusqu'à 10 heures du soir.
PRIX D'ENTREE..............50 cents
Enfans et domestiques................25 do
L'entrée pour les gens de couleur est du côté ouest de la Ménagerie—nul argent ne sera reçu à la porte, où l'on devra se procurer des billets d'entrée au bureau, rue Poydras. Billets d'abonnement à vendre. Les chevaux de cet établissement sont aussi à vendre. 13 janv—30

450 SACS CAFE fin vert et 150 milliers cigarres de la Havane, en magasin, et à vendre par 15 janv J PRATS & FILS.

AVIS.
UNE négresse nourrice à louer. S'adresser rue des Remparts no 59, entre Douane et Bienville.
15 janv—6 GEORGE HENON.

153 SACS café de première qualité de la Havane, en débarquement du brick Sat. de Trinidad, vis à vis la rue de la Douane, à vendre par
J D BEIN, J R ST. JOHN & co.
15 janv rue de Chartres, no 60.

A VENDRE—Des actions de la Banque du Canal, à
15 janv ED GOTTSCHALK, courtier.

A VENDRE—400 sacs café de la Havane.
15 janv ED GOTTSCHALK, courtier.

A VENDRE—une maison et un terrain, rue des Remparts, ED GOTTSCHALK, courtier,
15 janv rue de Chartres, no 100.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre à bon marché, un grand assortiment des marchandises ci-après: 4|4 et 7|8 toiles d'Irlande; assorties, en pièces et demi-pièces; 7|8 et 8|4 linon, grande largeur, en demi et quart de pièces; 5|4 toiles à draps; 6, 7, 8, 9 et 10|4 linge de table damassé en pièces; 6, 7, 8, 9 et 10|4 nappes damassées et serviettes; toiles blanches croisées, en fil de couleur, etc. G VANCE & R GAMBLE.
15 janv

Marchandises sèches pour le marché mexicain.
UN grand assortiment de toiles impériales blanches de 37 pouces; nappes longues de 37, 38, 39 et 40 pouces; indiennes imprimées; fil de coton à coudre; schâles et mouchoirs de coton, bleus, noirs et olives; draps assortis en couleurs; nankins anglais et de l'Inde; sabres de cavalerie et un grand assortiment de quincaillerie pour le marché mexicain, à vendre par
G VANCE & R GAMBLE.
15 janv rue de la Douane, no 51.

DEMANDE DE CHIFFONS.
LAFFIN & BROWN, informent les habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'ils achèteront au comptant les chiffons de toutes espèces (excepté ceux de laine) qui seront délivrés en grande ou petite quantité à leur magasin, No. 90, rue de Chartres.
15 janv—3m LAFFIN & BROWN.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Je certifie par les présentes, que le 5 de Janv 1835, jugement a été entré dans cette Cour, dans l'affaire de F. Prados contre M. Beltram y Romagosa, sa femme, séparée &c. dans les mots et chiffres suivans, savoir:
N°. 7670—F. Prados contre M. Beltram y Romagosa, sa femme, séparée &c. Cette cause a été appelée aujourd'hui. M. E. A. Canon pour le demandeur; M. A. M. Pichot avocat de la défenderesse, nommé par la Cour. Après l'examen du dossier et l'audition des témoins, la Cour considérant,
1°. Qu'un jugement de séparation de corps et de biens des parties a été entré le 21 Juillet 1835.
2°. Que depuis cette époque, les parties ne se sont pas réconciliées, que la défenderesse a abandonné son mari depuis plus de cinq ans, et a constamment refusé de rentrer au domicile commun, ce dont il a d'amples témoignages.
Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement de divorce en faveur du demandeur contre la défenderesse, et que les liens de mariage existans entre eux soient dissous, et que la défenderesse paie les frais du procès.
Nouvelle Orléans, 12 Janvier 1835.
Signé CHARLES MAURIAN, Juge.
Jugement enrégistré dans le livre C. page 102. Frais de Cour $20.
En foi de quoi, j'ai signé le présent, et y ai apposé le sceau de la Cour, à la ville de la Nouvelle-Orléans, le 13 Janvier, l'an de Notre Seigneur 1835, et la cinquante-neuvième année de l'Indépendance des Etats-Unis.
F. BUISSON.
15 janv—3 Député Greffier.

COUR DE DISTRICT—Vente par le shérif—A Phelps contre W B Giles—Par consentement des parties, il sera vendu le samedi, 17 du courant, à 11 heures du matin, au magasin du défendeur no 60, Nouvelle Levée, une quantité de liqueurs, un billard, buvettes et dépendances, chaises, tables, poêle, caraffes, verres, etc.
Conditions—comptant.
15 janv G W MORGAN, shérif.

CAFE DE PORTO RICO—190 sacs, première qualité, en débarquement de la goëlette Callao, et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
15 janv Nouvelle Levée, no 28 et 29.

$10 DE RECOMPENSE.

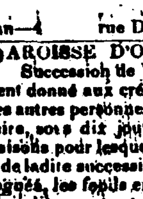

Partie marronne de chez le soussigné, le 2 janvier courant, la négresse ANNA, âgée d'environ 26 ans, taille ordinaire, d'une assez jolie figure, elle était vêtue lors de son départ d'une robe d'indienne couleur brune.
Les capitaines de navire et autres sont prévenus de ne pas la recevoir sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
F. RAYMOND,
14 jan—4 rue Dumaine, entre Bourbon et Royale.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de William Mencke—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et ledit curateur.—Par ordre de la cour. 15 janv W. F. C. DUPLESSIS, Register.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de B. Martin.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.—Par ordre de la cour.
15 janv W. F. C. DUPLESSIS Register.

AVIS.
Succession de feu Thomas Dance.
TOUTES les personnes qui ont des réclamations contre M. Thomas Dance, décédé, sont priées de les présenter sans délai, au soussigné, pour règlement; et les personnes qui doivent à la dite succession sont priées de venir payer immédiatement.
JAMES H. SHEPHERD,
ANDREW BOWLES.
13 janv—7, 1s Exécuteurs testam.

LE soussigné prévient le public de ne point négocier un check de $446 tiré à l'ordre de Louis Bringier par W. Rondeau, et endossé par ledit Louis Bringier, en date du 12 janvier 1835. Ce check ayant été égaré et le paiement arrêté à la Banque des Artisans.
13 janv—3 LOUIS BRINGIER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUAILLET.
IL sera vendu Lundi, 26 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett,
Caroline, négresse, âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et couturière, avec son enfant âgé d'un an.
Celestin, âgé de 17 ans, cocher,
Dorothée âgée de 17 ans, domestique de maison.
Edmond âgé de 17 ans, cocher et charretier.
Flore, âgée de 40 ans, négresse de champ.
Lindor, nègre âgée de 40 ans, propre à tout.
Conditions: un an de crédit, en billet endossée à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

PAR P. A. GUILLOTTE.

Mardi 20 du courant, il sera vendu au Ferry de M. Braque de l'autre bord du fleuve à midi précis. Quinze VACHES laitières, avec et sans leur suivants; cette vente sera positive. 15 janv—4

PAR J. LE CARPENTIER.
IL sera vendu mardi, 27 janvier à midi, à la Bourse de Hewlett, 1. Un lot de Terre, rue de l'Esplanade, entre les rues Morreau et Levée, ayant 45 pieds de face à la rue de l'Esplanade sur 100 pieds de profondeur (mesure française) ensemble les bâtisses y existant. Il existe un hypothèque sur ledit lot de terre, en faveur de la Corporation pour la rente annuelle et perpétuelle de 8 pour cent sur la somme de $990; 1°. Lot de Terre situé rue Ste. Anne, entre la rue Royale et Condé; ayant 38 pieds 5 1-2 pouces de face à la rue Ste. Anne, sur 60 pieds de profondeur (mesure française) ensemble les bâtisses y existant, ledit lot de terre borné d'un côté par par la propriété de M. Prats et de l'autre côté par celle de M. J. Viosca; 1°. Lot de Terre situé rue de l'Hôpital, entre les rues Condé et Levée, ayant 34 pieds 6 pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur 150 pieds de profondeur (mesure française.)
Conditions:—1 et 1 ans de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par C. Pollock, notaire public.
Les propriétés sus décrites sont avantageusement situées et méritent l'attention des acheteurs, surtout celle de la rue de l'Hôpital. La vente sera *positive* ayant lieu pour opérer un règlement de compte. 15 janv

Vente à crédit de bottes, souliers, brodequins, etc.
PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu, le lundi, 19 courant, à midi, à la Bourse Hewlett, 50 caisses de bottes, souliers, brodequins, etc. très bien assortis. Ces articles sont en peau de veau et peau de chèvre.
On pourra les examiner samedi prochain au magasin d'encan, no 20, rue St Louis. Conditions à 4 mois de crédit. La vente se fera positivement. 16 janv

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu le mercredi 21 janvier, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivans:
1. *Moses*, nègre américain, âgé d'environ 16 ans, propre aux champs.
2. Charles, nègre américain, âgé d'environ 27 ans, s'étant absenté.
3. John, nègre américain, âgé d'environ 25 ans, s'enivrant quelquefois.
4. Joe, nègre américain, âgé d'environ 20 ans.
5. Léo, nègre créole, âgé d'environ 20 ans,
6. Randal, nègre américain, âgé d'environ 26 ans.
7. Judith, sa femme, négresse américaine, un peu cuisinière, âgée d'environ 24 ans.
8. Mary, mulâtresse américaine, âgée d'environ 23 ans, un peu blanchisseuse.
9. Suky, négresse américaine, âgée d'environ 60 ans, ayant une plaie à la jambe.
10. Lucile, négresse africaine, âgée d'environ 60 ans, malade depuis très longtemps.
11. Aline, orpheline, âgée d'environ 5 ans.
12. Justine, négresse créole, âgée d'environ 40 ans, s'enivrant quelquefois.
Conditions; comptant. Ces esclaves seront vendues sans réserve; cette vente est faite pour rendre compte à des héritiers qui ont une hypothèque privilégiée, et qui donneront une pleine et entière quittance et décharge aux acquéreurs.
Les actes de vente seront passés pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15

PAR FERNANDEZ & WHITING,
IL sera vendu le vendredi, 16 du courant au magasin d'encan, rue St. Louis, à 10 heures du matin, une quantité de marchandises sèches, draps etc. Un envoi de bottes, de souliers et de brodequins; 4 boucauts jus de limon; 150 boites de savon, 6 demi pipes vinaigre de vin blanc. Le tout à vendre pour clore une facture. 15 janv

PAR MOSSY & GARIDEL.
LUNDI, 16 février, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, d'ordre du syndic des créanciers de Barthelemi Chauvin Delery, la négresse Fanny ou Frantley, d'environ 35 ans, bonne blanchisseuse et négresse de champ, ayant été marronne; depuis environ 12 ans dans le pays. Cette esclave est vendue, sans garantie de la part du syndic, des vices et maladies prévus par la loi, et des qualités annoncées ci dessus.
Conditions: 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé chez O de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 janv

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu, jeudi 15 courant, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, les articles suivans, un superbe *forte-piano*; un tableau à horloge et à musique.

PAR TRICOU DOMINGON & CANONGE.
JEUDI, 15 janvier, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No. 110, à 11 heures du matin.
Un beau piano Français (vertical) n'ayant jamais été accordé.
Un beau tableau, horloge, peinture de maître avec musique et sonnerie. 15 janv

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Patrick Cunningham a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu J Cunningham décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
15 janv W F C DUPLESSIS, rég.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Preuves,—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testamens—Mardi, 27 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente publique à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu T. P. Harper:
19 actions de la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, sur chacune desquelles la somme de cinquante piastres a été payée. Conditions de la vente—comptant.
Par ordre de la cour.
25 janv W F C DUPLESSIS, reg

AVIS.
SALLE D'ARMES POUR LE FLEURET ET LE SABRE.
MR. CH. MAN DE SEEFELD a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une Salle d'Armes, rue Bienville, No. 41, où il se propose d'enseigner l'art de faire des armes, au fleuret ou au sabre. M. S. croit que l'expérience qu'il a acquise et l'habileté qu'il possède le mettront à même de satisfaire à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
M. S. dévouera une partie de son temps à peindre en miniature. On peut voir de ses ouvrages à l'adresse ci-dessus. 14 jan—3

PHARMACIE DE J. MICHINARD.
ENCOIGNURE GIROD ET TCHOUPITOULAS.
LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a ouvert sa pharmacie à l'endroit ci-dessus désigné, où il tient comme par le passé, des médicamens simples et composés; il tient également toute espèce de médicamens patentés et tout ce qui concerne la peinture. 14 jan

AVIS—Les personnes auxquelles il a été adjugé des esclaves ou des propriétés à la vente faite par M. Joseph Marie Fernandez, le 25 de novembre dernier, sont invitées à aller passer leurs actes chez M. Joseph Cuvillier, notaire public, dans le plus bref délai.
14 janv—3 J. BERTRAND, syndic.

J. B. Faure contre T. Marchegeau.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi 15 janvier 1835, à 4 heures p.m. à mon office, rue Ste. Anne, No. 30, deux Boites et leurs contenu, 1 Lit de plumes, 1 Matelas en crin et divers articles, saisis dans cette affaire.
5 janv B. BEAUREGARD, marshal.

HUILE DE PALMA CHRISTI—7 barils en débarquement du bateau à vapeur Tuscarora, et à vendre par GREY, DURRIVE & co.
14 janv Nouvelle Levée, no 42 & 43.

CENT barils tabac manufacturé 1ère qualité, de Richmond, et à vendre par
GREY, DURRIVE & co.
14 janv Nouvelle Levée, no 42 & 43.

UN jeune homme qui a travaillé plusieurs années comme clerc dans plusieurs études de Paris, désirerait de l'occupation dans une étude, et préférablement dans une maison de commerce; il ne tient pas aux appointemens. S'adresser à M. Cuvillier, rue du Maine, no. 81. 13 janv—4

TROUVE près de la presse d'en haut, une CHALOUPE de navire, s'adresser pour la réclamer et payer les frais, au No. 99, à la Nouvelle Levée. 13 janv—3

AVIS.

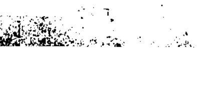

Une vache tachetée et son veau, d'environ 6 mois, sont venus chez le soussigné. Le propriétaire peut les ravoir, en prouvant la propriété et ayant payé les frais.
W. BARKLEY.
13 janv au Bull's Head.